

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 13 avril 2026**

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusé** : M. Emmanuel CHERMETTE

**Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.**

**Quorum** : 8

**Ordre du Jour** :

- **Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 23 février et 20 mars 2026**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Approbation du Compte Financier unique (budgets commune et assainissement)**
- **Affectation du résultat (budgets commune et assainissement)**
- **Vote du budget communal 2026**
- **Vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation**
- **Financement des charges dues au SYDER**
- **Application de la fongibilité des crédits sur le budget 2026**
- **Attribution de la subvention au Collège de Villié-Morgon**
- **Convention 2026 avec CITEO et la CCSB pour la gestion des déchets abandonnés**
- **Occupation du domaine public pour l'installation de terrasses**
- **Règlement intérieur du Conseil Municipal**
- **Présentation du bilan annuel du système d'assainissement 2025**
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**

**Les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 février 2026 et 20 mars 2026 sont arrêtés à l'unanimité.**

- **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente chemin des Arts, Aux Terres Dessus et place des Pasquiers.

- **Approbation du Compte Financier unique 2025 (budgets commune et assainissement)**

Le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques du budget principal et du budget annexe assainissement comme suit :

**Budget principal** :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Reste à réaliser dépenses</b>	<b>Reste à réaliser recettes</b>
Investissement	1 897 019.63 €	1 110 671.52 €	1 351 228.47 €	829 421.75 €
Exploitation	792 406.28 €	892 785.90 €	0 €	0 €

### Budget annexe assainissement :

	Dépenses	Recettes	Reste à réaliser
Investissement	125 743.49 €	68 036.63 €	0 €
Exploitation	47 629.68 €	110 336.84 €	0 €

- **Affectation du résultat (budgets commune et assainissement)**

### Budget principal :

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **148 379.62 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **En investissement** : affectation en réserves (compte 1068) : **100 000 €**
- **En fonctionnement** : résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : **48 379.62 €**

### Budget annexe assainissement :

Le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation de clôture de **122 243.28 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- En fonctionnement **sur le budget principal de la commune** (compte-tenu de la clôture du budget annexe assainissement au 31/12 et du transfert de compétence à la CCSB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : excédent antérieur reporté (compte 002) : **122 243.28 €**

- **Vote du budget communal 2026**

Les élus ont adopté le budget 2026 qui s'équilibre :

- ✓ **en section de fonctionnement à 993 774.57 €**
- ✓ **en section d'investissement à 2 915 557.54 €**

- **Vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.23 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 8.87 %

- **Financement des charges dues au SYDER**

L'état des charges dues au SYDER au titre de l'année 2026 (relatif à la consommation d'éclairage public et aux travaux d'enfouissement des lignes) s'élève à **73 483.46 €**.

Compte tenu du montant à payer, le Conseil Municipal décide de fiscaliser l'intégralité de la charge à payer au SYDER.

- **Application de la fongibilité des crédits sur le budget 2026**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et de fixer la limite de ces mouvements à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- **Attribution de la subvention au Collège de Villié-Morgon**

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le collège de Villié-Morgon, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 590 €, au titre de l'année 2026, pour le financement des sorties et voyages scolaires ainsi que des projets pédagogiques.

■ **Convention 2026 avec CITEO et la CCSB pour la gestion des déchets abandonnés**

La lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCSB nécessite, afin d'être la plus efficace possible, l'action coordonnée, de la CCSB et de ses communes membres, chacune dans leur domaine respectif de collecte des déchets ménagers et assimilés, d'une part et de salubrité publique d'autre part.

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'emballages, CITEO (éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers) propose un accompagnement spécifique global et notamment un dispositif de financement de l'action de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés, en coordination avec la CCSB.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et la commune de Lancié.

■ **Occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse**

Suite à une demande pour l'installation d'une terrasse, le Conseil Municipal a décidé de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses à 100 € par an.

■ **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

En application de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur.

■ **Présentation du bilan annuel du système d'assainissement 2025**

Une synthèse du bilan annuel du système d'assainissement 2025 a été présentée au Conseil Municipal.

■ **Compte-rendu des commissions**

**Commission « Organisation réception, vie associative et culturelle »**

- Le 02/04 a eu lieu l'assemblée générale du relais d'assistants maternels « Babinou » : la structure a été transformée en LAEP (lieu d'accueil enfants-parents). Il continuera de proposer des rencontres, des conseils et des jeux pour favoriser la relation entre adultes et enfants. Des conférences sur la parentalité auront également lieu. Le relais se déplace en itinérance.
- L'organisation de l'inauguration du centre-bourg du 18/04 est finalisée
- La livraison des plants pour le fleurissement est prévue le 18/05
- Des études sont en cours pour la décoration du rond-point (projet arche/structure métallique) et pour l'achat de nouvelles décorations de Noël

**Commission « Travaux de voirie, assainissement et agriculture »**

- SYDER : des dysfonctionnements persistent sur l'éclairage public en raison de défaillance de programmation
- Le nettoyage de printemps du 11 avril dernier a rassemblé plus de 50 personnes

**Commission « Bâtiments » :**

**Travaux Centre bourg :**

- La micro-crèche ouvrira ses portes le lundi 20 avril 2026

**Travaux école :**

- Le déménagement de la cantine est en cours, elle sera opérationnelle pour la rentrée.

**Commission « Affaires scolaires » :**

- Un sondage est en cours concernant la reprise éventuelle du centre de loisirs de Villié-Morgon. La commune de Villié-Morgon envisage de reprendre la garderie périscolaire. Pour la partie centre de loisirs, elle envisage un partenariat avec le CLEM. Un questionnaire sera transmis aux parents de l'école de Lancié afin de recenser les besoins des familles Lanceronnes.
- Le conseil d'école a eu lieu le 24 mars dernier. Christophe WAÏT est intervenu pour faire un point de situation des travaux en cours. Une communication plus active avec les parents aurait été appréciée. Un manque de personnel AESH est relevé, les délégués de parents d'élèves ont transmis un courrier à l'éducation nationale pour soulever ce problème.

#### Points divers :

- Le CAUE sera sollicité pour effectuer une mission d'accompagnement pour l'aménagement de l'aire de loisirs et du parking de Capella
- La campagne de piégeage des frelons asiatiques a débuté. La CCSB a financé à hauteur de 80 000 € ces piégeages, ce qui représente une somme considérable. Une réflexion sera menée pour mettre en place une participation des communes.
- Désignation des délégués :
  - ♦ CNAS : Marie-Laure BOURRAND
  - ♦ SDMIS : Gilles ASSANT, titulaire et Christophe WAÏT, suppléant
- Désignation des représentants aux commissions de la CCSB :

Sports/piscine	Florent BARBAFIERI Catherine TOUZET
Développement économique / tourisme	Catherine TOUZET Anne GENY DE FLAMMERE COURT
Urbanisme / habitat / mobilités	Rémy CHAVANNE TRICHARD Frédéric HOHL
Culture / patrimoine	Anne GENY DE FLAMMERE COURT
Environnement / gestion des déchets / développement durable	Marie-Laure BOURRAND Gilles ASSANT
Social / santé / petite enfance / personnes âgées	Alexandra PRAT Nadine DESHENRI SABATINO
Voirie / hydraulique / érosion / assainissement	Gilles ASSANT Denis GAROD
Agriculture / viticulture / sylviculture	Denis GAROD Gaëlle RAYNAUD
Référents randonnée	Nadine DESHENRY SABATINO Frédéric HOHL

#### Questions diverses :

Néant

Le Maire,  
Jacky MENICHON



PV arrêté le 11 mai 2026,

Le secrétaire,  
Maxence BIGNIER

